



## Règlement Marche

### **NOUVEAU PARCOURS 2017**

Le parcours est de 17 kms sur des chemins et sentiers

### **INSCRIPTIONS :**

Obligation de s'inscrire à l'avance et bulletin d'inscription à transmettre à :

**Courir pour des pommes** 19 allée des Bourdonnes, BP 17, 42800 GENILAC

Date limite d'inscription le mercredi 19 septembre 2018. Cette marche est limitée à 600 participants.

Un bulletin d'inscription se trouve sur nos flyers mais aussi sur notre site **[courirpourdespommes.fr](http://courirpourdespommes.fr)** et les inscriptions sont aussi possible sur papier libre à envoyer par la poste à Courir Pour Des Pommes.

### **DATE ET HORAIRE DE DEPART ET D'ARRIVEE :**

Dimanche 23 septembre 2018, départ entre 7h et 8h dernier délai.

Le plan de la marche, les tickets du repas et du cageot de pommes seront à retirer avant les derniers départ (donc avant 8h00).

### **PARTICIPATION :**

12 € par personne et 6 € pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés

### **PROGRAMME**

Le prix d'inscription comprend : un ravitaillement en eau, un casse-croûte et le repas d'arrivée servis jusqu'à 13h et un plateau de pommes «Saveurs du JAREZ » à tous les arrivants

**Un gobelet réutilisable est nécessaire pour se ravitailler pas de gobelet sur nos ravitaillements**

### **IMPORTANT**

Chaque marcheur s'engage à avoir pris connaissance du règlement de la marche, en signant son bulletin d'inscription **Le règlement complet se trouve sur le site : [courirpourdespommes.fr](http://courirpourdespommes.fr)**

- **Renseignements:** Pour tout renseignement, merci de contacter: par mail: [contact.cpdp@orange.fr](mailto:contact.cpdp@orange.fr)

**Pensez à vous inscrire dès que possible !**